

224C0420
FR0004026151-OP004-R02

21 mars 2024

Dépôt d'un projet d'offre publique de retrait visant les actions de la société.

ITESOFT
(Euronext Paris)

Complément à D&I 224C0326 du 28 février 2024

1. Le 20 mars 2024, le projet de note établi, conformément à l'article 231-19 du règlement général, par la société ITESOFT en réponse au projet d'offre publique de retrait déposé, le 28 février 2024, par Banque Delubac & Cie, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Iteman, a été déposé.

Ce projet de note en réponse, qui contient notamment (i) le rapport établi par le cabinet Aurys Evaluation, représenté par M. Ghislain d'Ouince, mandaté, le 11 janvier 2024, par le conseil d'administration de la société ITESOFT en qualité d'expert indépendant, en application des dispositions de l'article 261-1 I, 1^o, 2^o, et II du règlement général, pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre publique de retrait et du retrait obligatoire (en application de l'article 261-1-1 I et III du règlement général, l'Autorité des marchés financiers ne s'est pas opposée à cette nomination), et (ii) l'avis motivé du conseil d'administration de la société ITESOFT en date du 18 mars 2024 en application des dispositions de l'article 231-19, 4^o du règlement général, est diffusé en application des dispositions de l'article 231-26 du règlement général.

2. Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres ITESOFT sont applicables.